



Association définie
par la loi
"Ma santé 2022"

La CPTS (Communauté
Professionnelle Territoriale
de Santé) de votre
territoire intervient pour les
23 communes de la
Communauté de
Communes du Pays
d'Héricourt

Est à l'écoute des
patients du territoire et
de leur santé

Coordonne les acteurs
du territoire
sur un projet
commun

Accueille, soutient et
accompagne
les actuels et
futurs professionnels
de santé

MISSIONS DE LA CPTS

Mettre en place des **actions de prévention** pour
les habitants de la Communauté de Communes
du Pays d'Héricourt

Participer à améliorer le **lien ville-hôpital**

Faciliter le **parcours de soins**

Pour plus d'informations,
retrouvez-nous sur notre site
internet <https://www.cpts-pays-hericourt.fr>



La CPTS **n'effectue pas de soins**.
En cas d'urgence, appelez votre médecin traitant ou le 15.
A défaut, contactez le **3966 24h/24, 7j/7**.



31 rue du Général De Gaulle
70400 HÉRICOURT



07 64 41 77 17



coordination@cpts-pays-hericourt.fr